

2011/3136 - Lyon 3e - Réalisation d'une bibliothèque municipale au sein d'un programme immobilier à construire sur un terrain situé au Nord de la "friche RVI" - Vote de l'autorisation de programme n° 2011-1 pour un montant de 5 400 000 euros TTC - Opération n° 03388002 - Passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 27/12/2010, p. 2498)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à Grand Lyon Habitat, pour la réalisation d'une bibliothèque municipale, au sein d'un programme immobilier à construire sur un terrain situé au Nord de la « friche RVI » pour un montant d'opération de 5.400.000 €.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement :
Monsieur le Maire, vous allez peut-être dire que je suis répétitif, têtue, voire éventuellement casse-pieds...

M. LE MAIRE : Pas du tout ! Jamais, Monsieur David !

M. DAVID Jean-Jacques : ... mais je profite de cette délibération portant sur la création d'une bibliothèque dans le 3^e, pour vous redire combien le 6^e arrondissement est en attente d'une nouvelle structure de lecture publique.

L'actuelle bibliothèque, obsolète, est de moins en moins adaptée à un accueil moderne du public : en termes d'accès, de surface, d'aménagement intérieur, et d'offre, avec aucun poste adapté aux déficiences visuelles. Un nouvel équipement fait donc particulièrement défaut. Il est attendu avec impatience par toutes les générations.

Oui, c'est un vrai manque et nous attirons votre attention depuis des années, avec les Conseils de quartier du 6^e qui ont beaucoup travaillé sur cette question. Pour ma part, vous le savez, c'est un projet qui me tient à cœur depuis longtemps et pour lequel je continuerai à me mobiliser, tant que les choses n'avanceront pas.

Le fait est, qu'aujourd'hui, parmi les six arrondissements de plus de 40.000 habitants de notre ville, les citoyens du 6^e sont les seuls à ne pas bénéficier des services d'une bibliothèque de proximité moderne, spacieuse, fonctionnelle et accueillante.

Le 3^e arrondissement, certes le plus peuplé de notre ville, va voir son offre confortée, avec cette bibliothèque au Nord de la friche RVI. Le 5^e arrondissement dispose d'un équipement récent avec la médiathèque du Point du Jour, ouverte en mars 2008.

Le 7^e arrondissement est également pourvu d'une structure récente avec la bibliothèque Jean Macé, ouverte en septembre 2008, tout comme le 8^e avec la médiathèque du Bachut, ouverte en mai 2007.

Quant au 9^e arrondissement, arrondissement qui vous est cher, l'ancienne bibliothèque du Plateau est en cours de réaménagement et devrait rouvrir en 2011. Elle viendra compléter une offre de qualité, constituée par la bibliothèque Saint-Rambert et surtout la médiathèque de Vaise, inaugurée en novembre 2000 et qui a participé à la requalification du quartier.

Alors Monsieur le Maire, pour combien de temps encore le 6^e arrondissement restera le « parent pauvre » du réseau de la lecture publique ?

Différentes solutions techniques et immobilières existent, notamment des montages mixtes, comme ce sera le cas pour la bibliothèque de la friche RVI.

Puisque désormais vous semblez privilégier ce type de montage : dans le 6^e arrondissement, nous avons beaucoup travaillé dans cette voie et nous avons même proposé une solution technique, immobilière et financière, crédible et raisonnable, fondée sur un partenariat public-privé, que vous avez accepté, il y a plus d'un an et demi.

Aussi, il est temps, me semble-t-il, de faire avancer concrètement ce dossier et de passer des études à la réalisation de ce projet. La balle est désormais dans votre camp et nous espérons vivement que les travaux débutent rapidement. Merci, Monsieur le Maire.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, nous sommes bien évidemment favorables à l'aménagement de cette bibliothèque sur le secteur, puisque nous en avons nous aussi le projet, c'est donc dire si c'était nécessaire.

Néanmoins, le projet a été présenté récemment en mairie d'arrondissement et nous avons découvert que la construction de l'immeuble qui accueillerait la bibliothèque, se ferait en façade de l'avenue Lacassagne et cela pose un certain nombre de problèmes. Cela a suscité un certain nombre de réflexions.

M. LE MAIRE : Il faudra qu'on concerte entre nous !

M. HUGUET Patrick : Pas seulement entre nous, Monsieur le Maire, mais surtout avec les habitants du secteur...

M. LE MAIRE : Je suis bien d'accord avec vous !

M. HUGUET Patrick : ...qui pour certains souhaiteraient que le bâtiment soit plutôt en recul et que le square soit sur la rue, d'autant que nous le savons, les jardins qui sont enclavés, de toute façon, posent des problèmes de surveillance, de maintenance et cela m'apparaît être une mauvaise idée que de mettre ce square derrière un immeuble.

Par ailleurs sur ce secteur, nous avons d'autres soucis avec d'autres squares, et ce n'est peut-être pas la peine d'en rajouter !

Une question aussi sur le fait que ce soit le Grand Lyon Habitat, qui une fois de plus accueille un équipement municipal : cela a été le cas pour le théâtre des Asphodèles, cela a été le cas pour d'autres structures : est-ce que ce n'est pas la mission première de la SACVL ?

Et enfin, une question qui nous fait passer sur un autre arrondissement, qui n'est pas le 6^e mais le 7^e arrondissement : vous vous étiez engagé pendant la campagne municipale, à aménager une bibliothèque municipale sur le 7^e arrondissement, et notamment à Gerland, je crois que vous l'avez rappelé lors des vœux à la mairie du 7^e. Nous aimerions donc connaître le calendrier de ce projet et puis pour conclure, que vous mettiez en place cette concertation concernant la bibliothèque de la friche RVI. Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mme Bonniel-Chalier n'est pas là, elle s'en excuse ! Je vais retirer l'intervention, en demandant donc que la 1,53 mn qui nous reste soit mise sur le compte épargne temps du Groupe, si c'est prévu ?

M. LE MAIRE : On ne va pas faire un compte épargne temps pour toute l'année, parce que comme on a fait cela aux Hospices Civils de Lyon, on finit ensuite par me le reprocher !

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Je vais répondre très brièvement. Je pense que concernant la bibliothèque du 6^e, nous avons remis la question à l'étude. Vous le savez bien, chers Collègues, Monsieur le Maire, nous attendons la réponse des promoteurs, pour voir comment sur le quadrilatère qui est concerné, nous pourrions revisiter ce projet de bibliothèque, donc étude en cours : réponse prochaine.

Concernant la bibliothèque du 7^e : oui, on parle de la deuxième bibliothèque du 7^e, celle qui est sur le secteur du Bon Lait à Gerland.

Je crois qu'il faut rappeler quand même à cette occasion, que nous avons fait mener lors du précédent mandat un vrai travail d'infrastructures de bibliothèques : nous ouvrirons bien sûr prochainement celle du 3^e, celle de la Duchère également et nous aurons un dispositif de bibliothèques assez conséquent, reconnu et identifié par l'Etat, comme un des principaux efforts.

Je crois que nous allons bientôt avoir à réfléchir sur la manière d'animer, de faire vivre cette bibliothèque et cette question est déjà en cours pour la bibliothèque du 3^e, puisqu'elle aura à recruter douze personnes pour la faire vivre, que ce ne sera pas seulement un lieu de prêt, mais aussi une dimension de médiathèque, avec un petit amphithéâtre pour permettre un certain nombre de spectacles. Vous savez

bien que la bibliothèque est de plus en plus dans un quartier, un lieu de vie culturel majeur.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Képénékian, indiquez-nous : on a eu combien de retraits de Conservateurs de bibliothèques de la part de l'Etat ?

M. KEPENEKIAN Georges : Nous avons gelé, nous étions 14, nous sommes à 9 aujourd'hui !

M. LE MAIRE : Voilà ! Et donc on doit passer à combien ?

M. KEPENEKIAN Georges : Nous avons gelé la descente qui était prévue, de descendre jusqu'à 4, sous réserve du projet d'établissement sur lequel nous travaillerons sur l'ensemble de nos bibliothèques et j'espère que l'Etat saura entendre l'effort qui est fait au sein de notre ville, concernant la lecture publique.

M. LE MAIRE : Voilà, donc si je comprends bien le projet de construire une bibliothèque, c'est bien, mais il faut mettre des gens derrière pour pouvoir servir des livres.

Et donc, comme l'Etat diminue le nombre de bibliothécaires, M. David devrait, par les autorités qui peuvent porter le dialogue avec les collectivités locales faire en sorte que l'on ne perde pas un trop grand nombre de postes, sinon nous serions en grande difficulté Monsieur David. Donc, c'est plutôt à un autre niveau qu'il faut porter votre enthousiasme.

M. DAVID Jean-Jacques : Je m'en remets à vous Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je pense que vous avez un député dans votre circonscription, influent au niveau national qui pourrait peut-être vous donner un coup de main. Il ne veut pas ? On lui demandera alors !

Monsieur Philip, vous voulez la parole ! Vous faites une réponse à deux !

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, je voudrais répondre à la question de M. Huguet qu'il nous a déjà exposée largement en Conseil d'arrondissement et auprès des habitants. On mettra un schéma ce qui est plus facile.

Sur l'avenue Lacassagne, donc la question c'est verra-t-on le parc de l'avenue Lacassagne une fois la bibliothèque construite ? Sur l'avenue, il y a un immeuble privé qui commence rue Feuillat qui a une emprise au sol de 95 m et bien entendu cet immeuble privé restera là où il est.

Ensuite, il y a une maison qui fait l'angle de la rue Professeur Rochaix et qui a une emprise au sol de 15 mètres. Il est prévu à la modification n° 8 du PLU, comme je l'ai dit, de réserver l'emplacement pour la ville afin à terme de la détruire.

Reste 60 m dont 40 seront utilisés au sol par la bibliothèque et l'immeuble du Grand Lyon, immeuble qui sera dégradé à R + 4, c'est-à-dire beaucoup moins haut que l'immeuble privé existant.

L'entrée du parc fera 20 mètres et sera donc bien visible. 20 mètres c'est par exemple la totalité de l'avenue Félix Faure. En plus, il y aura une profondeur de 8 mètres. Il y aura un parvis devant la bibliothèque, donc ce sera bien visible.

A terme, on va acheter la maison d'angle de la rue Rochaix et l'entrée du parc sur l'avenue Lacassagne fera 35 mètres, ce qui est considérable.

Enfin, il y aura 150 mètres de parc complémentaire ouvert sur la rue Rochaix. Dire que le parc ne sera pas accessible aux riverains et invisible de l'avenue Lacassagne, après avoir écouté notre présentation en Conseil d'arrondissement et vu ce schéma, est, je pèse mes mots, un gros mensonge.

(Brouhaha.)

... relayé comme d'habitude par la presse locale.

(Brouhaha.)

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas possible ça ! Moi qui viens de présenter mes vœux à la Presse ! Non ! une erreur peut-être, le fait de croire que ce que dit l'Opposition est vrai sans demander à la Majorité si elle a quelque chose à dire. Je le vois.

Par exemple je relisais un article d'un magazine que je ne citerai pas qui disait : « le logement social dans le Grand Lyon c'est nul ». Cette année a été la plus grande année de construction du logement social. Moi, c'est pour la vérité de la presse que je dis « consultez l'Opposition ». Mais de temps en temps, un tout petit peu, après avoir consulté l'Opposition, consultez au moins la Majorité pour voir si c'est vrai !

M. HUGUET Patrick : On me traite de menteur. Je pense que la moindre des choses, c'est que je puisse avoir la possibilité de répondre.

M. LE MAIRE : Allez-y Monsieur Huguet !

M. HUGUET Patrick : Je crois que vous nous accusez d'être de gros menteurs !

M. LE MAIRE : C'est vous qui vous accusez là !

M. HUGUET Patrick : Ah non ! Je ne m'accuse pas, mais je veux simplement dire à notre Collègue Philip qu'il ne faut pas préparer les interventions à l'avance et surtout écouter ce que disent les élus de l'Opposition. Parce que ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

M. LE MAIRE : Ah bon !

M. HUGUET Patrick : Je n'ai pas du tout dit qu'il serait inaccessible aux riverains. J'ai simplement dit qu'il sera enclavé, difficile à surveiller et à entretenir, que la façade sur l'avenue Lacassagne créait une perspective qui n'était pas flatteuse. C'est simplement ce que j'ai dit. Je crois qu'effectivement notre Collègue Philip a un problème d'interprétation des informations qui peuvent lui être envoyées par son Opposition, peut-être même aussi par la presse, et qu'il transforme à son avantage ce que les autres peuvent dire. Je crois que je ne suis pas un menteur. Mais je crois mon cher ami que dans ce cas précis, le délire peut être opposé au mensonge quand on ne considère pas la réalité telle qu'elle se présente. Vous relirez ce que j'ai dit. Vous verrez.

M. PHILIP Thierry : Alors je voudrais préciser que je n'ai pas dit que M. Huguet était un menteur, M. Huguet n'a fait que répéter ce qui avait été dit au Conseil d'arrondissement. J'ai dit que le journal local, lorsqu'il rapporte ce qui est dit par l'Opposition, vous l'avez souligné, pourrait aussi relater ce que dit la Majorité, parce que j'ai présenté ce schéma lors du Conseil d'arrondissement et dire que le jardin ne sera pas visible de l'avenue Lacassagne -ce n'est pas ce que vous avez dit- c'est ce qu'a dit le Progrès...

M. LE MAIRE : Vous n'allez pas nous fâcher avec le Progrès !

M. PHILIP Thierry : Il y a quelques habitants qui le lisent encore. Je voudrais rétablir la vérité.

M. LE MAIRE : En plus Monsieur Philip !

M. PHILIP Thierry : Tous les jours !

M. LE MAIRE : Le Progrès dit la vérité. Elle peut être partielle. Nous souhaitons la corriger. Mais l'axiome de base est que le grand journal dise la vérité.

(Brouhaha.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Le dossier est adopté avec l'approbation sur la visibilité de M. Huguet. Donc il y aura de la visibilité.

(Adopté.)